

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS387

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 26

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ondam fixé pour 2025 s'avère largement insuffisant pour répondre aux besoins de santé et aux besoins sociaux. Tel est le sens de cet amendement de suppression.